

**CQP Conducteur de télési - RNCP**  
**REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION**  
**CPNEFP BRANCHE DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES**

Article L6113-1 Créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel de compétences est structuré en blocs de compétences et un bloc est égal à une activité

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>		
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
			Partie théorique	Partie pratique
<b>Bloc n°1 : La préparation d'un télési</b>				
<b>A1. La préparation du télési pour l'ouverture au public ; gare motrice, équipement de la ligne et de la piste, gare d'arrivée. Cette préparation a lieu avant l'ouverture de l'appareil au public, en période d'exploitation pendant la saison d'hiver dans le respect des réglementations et procédures en vigueur.</b>	C1.1 - Contrôler visuellement les divers éléments de la gare motrice pour vérifier que l'installation soit en parfait état de marche en toute sécurité pour les usagers, et ce dans le respect des responsabilités liées à sa fonction.	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation télési débrayable (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre</p>	<p>35 à 55 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat est mis en situation d'assurer un contrôle visuel de qualité et exhaustif de l'installation en gare motrice Éléments observables : Le contrôle est complet car le candidat n'oublie aucun des points à contrôler ci-après. Il apporte une explication claire et précise sur la fonction et le fonctionnement des éléments suivants : Entraînement principal (moteur, réducteur, transmission, poulie motrice, cliquets) et dispositifs de freinage (automatique et manuel),</p>

	<p>l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.</p> <p>Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20</p> <p>(Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation)</p> <p>L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p> <p>Epreuve pratique</p> <p>Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des</p>		<p>Glissière et départ automatique, Guidage des perches, Agrès de remorquage, Echelle d'accès et passerelle d'intervention, Armoire de contrôle / commande y compris groupe et ligne de sécurité, Signalisation, Système de tension. La méthode de vérification choisie est opportune. L'identification et la description du rôle et du fonctionnement des éléments de la gare motrice et du pupitre de commande est réalisé de manière précise en 10 minutes (sans monter sur la gare)</p> <p>Le candidat énumère et décrit de manière exhaustive les responsabilités liées à la mission de conducteur de téléski (dans le respect des règlements)</p>
<p>C1.2 -Réaliser un parcours d'essai et les contrôles visuels et auditifs liés pour s'assurer de la conformité des éléments de l'installation pour une ouverture en toute sécurité dans le respect des réglementations en vigueur</p>	<p>qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat.</p> <p>Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20</p> <p>Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des</p>		<p>Le candidat est mis en situation de réaliser un parcours d'essai de qualité et complet</p> <p>Eléments observables :</p> <p>Le parcours est réalisé en 20 minutes environ (y compris le retour en gare motrice) et il est mené de manière exhaustive. Le candidat doit réaliser les contrôles visuels concrètement, en expliquant ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Les membres de jury apprécient la façon de réaliser les contrôles (exhaustivité, rigueur, méthode, compréhension et faculté à expliquer).</p> <p>Le parcours doit être complet,</p>

		coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.		sans oubli et sans imprécision sur les points suivants : Contrôles de la piste de montée et de la ligne, Contrôles de la gare retour et du système de tension
	C1.3-Mettre en marche l'appareil depuis l'armoire de commandes, en toute sécurité dans le respect des procédures en vigueur, et ce pour préparer l'embarquement des usagers			Le candidat est capable de mettre en marche l'appareil en toute sécurité lors d'une mise en situation (mise en marche réelle) Eléments observables : Le candidat décrit les points de sécurité à vérifier pour une mise en marche, oralement. Il n'en oublie pas la mise en marche de l'appareil qui est effectuée en toute sécurité (aires d'embarquement dégagée, etc.). L'appareil est en marche.

**Bloc n°2 : L'exploitation d'un télési**

<b>A2. L'exploitation du télési en fonctionnement courant pendant les horaires d'ouverture au public lors de la saison d'utilisation (saison hivernale de sport d'hiver) et dans le respect des procédures et réglementations en vigueur.</b>	C2.1 -Surveiller l'installation (surveillance visuelle et sonore) pour détecter d'éventuelles anomalies lors du fonctionnement de l'appareil	Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation télési débrayable (les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).	50 à 70 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé	Le candidat est mis en situation de surveillance, il énumère et décrit ce qu'il surveille de manière précise et exhaustive Eléments observables : Le candidat n'oublie aucun des points essentiels notamment : surveillance des pièces en mouvement, bonne visibilité de la signalétique en place, des
---	--	---	---	--

	<p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche.</p>	<p>par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>barrières de circulation, qualité de la surface enneigée Il fait preuve d'une véritable attention, vigilance face à tous les bruits environnants lors de sa mise en situation</p>
<p>C2.2 -Accompagner les usagers en adoptant un comportement commercial et des consignes propices à leur confort et leur sécurité, en adoptant une attitude rassurante et bienveillante.</p>	<p>Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p> <p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec</p>		<p>Le candidat décrit la réglementation de l'appareil concernant les catégories d'usagers autorisés et les transports autorisés Eléments observables : sa description n'omet aucune catégorie. Il précise les conditions spécifiques (adulte et enfant sur le même agrès, skieurs, skieurs de fond, engins spéciaux, traineaux de secours, ...) Le candidat décrit sa mission de surveillance des embarquements Eléments observables : sa mission telle que décrite intègre la surveillance des opérations d'embarquement, la vérification du bon cheminement, les modalités de l'assistance en cas de besoin, les consignes de prévention Il décrit l'attitude à observer, celle-ci doit être rassurante et bienveillante. Il fait preuve d'une véritable compréhension des enjeux de cette attitude.</p>

<p>C2.3 - Adapter la vitesse de l'installation (ralentissement, arrêt, remise en route) en cas de nécessité dans le respect des consignes affectées au personnel de l'installation</p>	<p>le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnepf.</p>		<p>Le candidat est mis en situation de ralentissement de la vitesse de l'appareil, il décrit les raisons potentielles d'un ralentissement, la marche à suivre Eléments observables : la marche à suivre est détaillée avec méthodologie et respecte les procédures en vigueur, le candidat précise la nécessité d'informer sa hiérarchie en cas de perturbations d'exploitation</p>
<p>C.2.4 - Fermer l'exploitation en toute sécurité en fin de période d'activité (fin de journée de fonctionnement en période de saison hivernale ou en cours de journée selon la fréquentation des usagers)</p>			<p>Le candidat est mis en situation, il assure la fermeture de l'installation en toute sécurité, en situation réelle, devant les membres de jury Eléments observables : Le candidat a vérifié que l'ensemble des usagers sont au sommet avant de fermer l'exploitation Il complète le registre d'exploitation de manière complète et sans hésitation Il condamne la remise en route de l'appareil selon des consignes particulières.</p>

<p><b>A3. Entretien courant de l'ensemble de l'installation (plateforme de départ, piste et plateforme d'arrivée). Cet entretien a lieu pendant les périodes de fermeture de l'appareil au public ou pendant l'ouverture au public concernant le maintien en état des zones.</b></p>	<p>C3.1 - Effectuer des petits travaux d'entretien en respectant les procédures de l'entreprise pour faciliter l'intervention de l'équipe de maintenance le cas échéant</p>	<p>Le candidat sera évalué par le biais d'une épreuve théorique mais aussi d'une épreuve pratique sous forme de mise en situation professionnelle au plus proche de la réalité de terrain, sur une installation téléski débrayable(les mises en situation ont toujours lieu lorsque l'appareil est fermé au public, pour des raisons de sécurité pendant l'épreuve).</p> <p>Epreuve théorique L'épreuve, sous forme de questionnaire à choix multiples, est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. Système de notation : réponse juste : 1 point, Réponse fausse : 0 point Réussite : moyenne minimale équivalente à 11/20 (Bénéfice de la partie théorique pendant 2 ans avant l'épreuve pratique sous forme de mise en situation) L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>5 à 10 questions portant sur l'ensemble des compétences de l'activité (l'ensemble des questions de l'épreuve théorique pour toutes les activités est de 100) – Réglementation, organisation, exploitation, qualité et clientèle, sécurité L'ensemble des questions ont été construites par un groupe de travail mobilisé par la branche, issu de la profession, et les questions ont été validées par la Cpnefp</p>	<p>Le candidat, mis en situation sur un téléski, est en mesure d'énumérer et de décrire précisément les petits travaux d'entretien réguliers qui incombent au métier de conducteur. Eléments observables : il les liste de manière exhaustive, il explique la méthode, la manière dont il effectue ces derniers. Les périodicités de ces travaux sont développées avec précision et sont conformes à un maintien en état régulier de l'installation et aux procédures en vigueur.</p>
	<p>C3.2 -Déposer un agrès complet en deux temps (la perche puis le ressort, l'attache et la douille) dans le respect des règles de sécurité</p>	<p>Epreuve pratique Sous forme de mise en situation au plus proche des réalités de terrain, cette épreuve est encadrée par un Président de session, issu de la profession, formé et désigné par la branche professionnelle. Ce</p>		<p>Le candidat est mis en situation de démontage d'un agrès complet Elément observable : Le candidat a réussi à démonter l'agrès complet. Il a utilisé le marteau et chasse goupille mis à disposition Lors de sa montée sur le téléski, il a parfaitement utilisé (dans le respect des recommandations) ses Equipements de Protection Individuelle, en toute sécurité (baudrier, harnais) Les membres de jury évaluent la capacité du candidat à réaliser l'opération, en prenant les précautions qui s'imposent en termes de sécurité. Leur notation prend en compte la méthode utilisée, la rigueur et l'habileté (notamment respect du temps imparti, sans précipitation).</p>

	<p>C3.3 -Maintenir en bon état la zone de départ et sa zone de travail (y compris les cheminements) pour leur accessibilité et la fluidité de la circulation (déneigement, évacuation d'obstacles...)</p>	<p>dernier encadre l'épreuve et assure le respect des règlements par les candidats qui ont été convoqués et informés de ces règlements par la branche. L'évaluation est conduite par deux membres de jury issus de la profession, formés et évalués par la branche, sans lien hiérarchique avec le candidat. Réussite : moyenne minimale équivalente à 13/20 Chaque compétence est évaluée et fait l'objet d'une appréciation par les membres de jury (acquis - moyennement acquis – insuffisamment acquis - non acquis), ces appréciations sont transformées en notation sur 20 selon des coefficients proposés par un groupe de travail mobilisé par la branche et validés par la Cpnefp.</p>	<p>Le candidat est capable d'énumérer et de décrire les risques spécifiques liés à un mauvais entretien des zones pour les usagers et le personnel. Éléments observables : il n'oublie aucun risque (collision, glissement, chute, ...), ses explications sont précises et pour chaque risque, il apporte des éléments de réponses sur les manœuvres à mener pour les éviter du mieux possible.</p>
--	---	---	---

Les situations de handicap seront prises en compte dans le référentiel de compétences, et des aménagements permis au regard des cas spécifiques afin de rapprocher la personne concernée d'une mise en situation réelle en entreprise. Le Responsable du « Pôle Formation et Certificat » est identifié « Référent handicap » pour la certification (idem Qualiopi) : informé par la personne en situation de handicap ou son employeur, il sollicitera une expertise pour des aménagements selon la situation particulière de l'intéressé (MDPH, chargés de mission handicap du Medef...) et ce en lien avec la CPNEFP.